

GRILLE TARIFIARE PRESTATION GAB72 2025

FORMATION

Vous êtes	Prise en charge	Tarifs 2025
Agriculteurs·trices	Vivéa	60 € * / formation (frais d'inscription à votre charge)
Ayant droits Vivéa (cotisant solidaire, conjoint collaborateur)	Vivéa	60 € * / formation (frais d'inscription à votre charge)
Porteur·euse d'un projet agricole en cours d'installation avec PPP	Vivéa	60 € * / formation (frais d'inscription à votre charge)
Porteur·euse d'un projet agricole en amont de l'élaboration d'un PPP	France Travail	60 € * / formation (frais d'inscription à votre charge) + France Travail : prise en charge de 30€ * / heure de formation
	Autofinancement	130 € * / jour de formation
Salarié·e agricole	OCAPIAT	200 € * / jour de formation
Agriculteur·trice en portage salarial	OCAPIAT	200 € * / jour de formation
	France Travail	60 € * / formation (frais d'inscription à votre charge) + France Travail : prise en charge de 30€ * / heure de formation
Salarié·e non agricole	OPCO	200 € * / jour de formation
Demandeur d'emploi	France Travail	60 € * / formation (frais d'inscription à votre charge) + France Travail : prise en charge de 30€ * / heure de formation
	Autofinancement	130 € * / jour de formation
Citoyen·ne	Autofinancement	130 € * / jour de formation

(*) Nos tarifs sont nets de taxes, le GAB72 est non assujetti à la TVA (art 293b et 238c du CGI).

PRESTATION DE SERVICES AUX AGRICULTEURS·TRICES

2025				
Prestation	Tarif GAB72	Cofinancement (Perçu par le GAB72 sous forme de subvention)	Montant facturé (1)	Frais annexes facturés
Réunion d'information collective d'installation	GRATUIT			
1 ^{er} RDV individuel > à supprimer revient au RDV conseil	GRATUIT			Sur adhésion au GAB72
RDV conseils	1^{ère} heure gratuite Au-delà 70€ / heure sur signature d'une feuille d'émargement Si l'agriculteur ou le porteur de projet vient avec des documents financiers (CA, rentabilité, trésorerie, ...) nous permettant une élaboration stratégique installation (ESI) le RDV sera gratuit.			Sur adhésion au GAB72
RDV Accompagnement et suivi d'installation- transmission-demande hors prestation technique	70 € / heure	Aucun	70 € / heure	Sur adhésion au GAB72
Diagnostic de site SANS irrigation (<i>prestation de ½ journée</i>) (3)	300 €	Aucun	300 €	+ Frais de déplacement (2)
Diagnostic de site AVEC irrigation (<i>prestation de ½ journée</i>) (3)	400 €	Aucun	400 €	+ Frais de déplacement (2)
Suivi technique individuel MARAICHAGE– Niveau 1 (<i>Uniquement la documentation CAB sans RDV physique</i>)	300 €		300 €	Sur adhésion au GAB72
Suivi technique individuel MARAICHAGE – Niveau 2 (<i>documentation CAB + 2 RDV sur place + 1 visio</i>)	520 €		520 €	Sur adhésion au GAB72
Suivi technique individuel POLYCULTURE-ELEVAGE – Niveau 1 (<i>2 RDV de 2h</i>)	520 €		520 €	Sur adhésion au GAB72
Pass Bio 1 (<i>Diagnostic simple de ½ journée de RDV + ½ journée pour CR</i>)	500 €	- 400 € (via la Région)	100 €	Sur adhésion au GAB72
Pass Bio 2 (<i>étude économique + restitution</i>)	1.000 €	- 800 € (via la Région)	200 €	Sur adhésion au GAB72
Pass Bio 3 (<i>suivi post conversion</i>)	1.000 €	- 800 € (via la Région)	200 €	Sur adhésion au GAB72
Etude installation économique et technique complet (<i>3 jours GAB72</i>)	1.575 € Pour 1 agri 1575€	-	1.575 € Pour 1 agri 1575€	Sur adhésion au GAB72

Si dans la même année quelque soit le nb de personne	Pour 2 agris 2100€ (+ 525€ / pers supp) Si à 1 an d'écart, nouveau PE à facturer		Pour 2 agris 2100€ (+ 525€ / pers supp) Si à 1 an d'écart, nouveau PE à facturer	
Avenant à l'étude économique (nb jours à déterminer)	525 €	-	525€	Sur adhésion au GAB72
Suivi Nouvel Exploitant - Diagnostic (SNE) (1.5 jours GAB72 + restitution rapport) 1 RDV	500 €	- 400 € (via la DRAAF)	100 €	Sur adhésion au GAB72
SNE – suivi technico économique (2 jours + rapport) 2 RDV	1000 €	- 800 € (via la DRAAF)	200 €	Sur adhésion au GAB72
Conseil en stratégie de transmission (CST) Coût jour à 500€ (jusqu'à 3 jours d'accompagnement) 3 RDV	1.500 €	- 1.200 € (via la DRAAF)	300 €	Sur adhésion au GAB72
Pass Bio Soutien (agri en difficulté sur amélioration) (3 jours avec administratif) 2 visites d'une ½ journée	1.500 €	- 1.200 € (via la Région)	300 €	Sur adhésion au GAB72

(1) Nos tarifs sont nets de taxes, le GAB72 est non assujetti à la TVA (art 293b et 238c du CGI)

(2) Frais de déplacement : frais kilométrique (0.63 €/ km), péage, stationnement payant, titre de transport en commun

(3) Nos prestations à la demi-journée sont de 3h30, et 7h pour des prestations à la journée. La grille tarifaire indique les tarifs pour un temps de RDV équivalents à ce temps de travail réalisé, au-delà la prestation sera facturée 70€ / heure en plus pour le temps de dépassement + les frais de déplacements.

AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES

Prestation		Tarif 2025/ jour GAB72 (1)	+ Frais annexes
Prestation au réseau et aux groupements d'agriculteurs·trices, et opérateurs économiques Tarif négocié régionalement pour CAB	A un membre du réseau CAB (diagnostic de site, autres prestations)	520 €	<i>Frais kilométrique (0.50 € / km), péage, stationnement payant, titre de transport en commun</i>
	A un membre du réseau CAB (intervention en formation)	750 €	<i>Frais kilométrique (0.50 € / km), péage, stationnement payant, titre de transport en commun</i>
	A la CAB – Accompagnement à la stratégie d'installation	485 €	Non
	A un membre du réseau FNAB HORS PDL (prestation de services)	525 €	<i>Frais kilométrique (0.50 € / km), péage, stationnement payant, titre de transport en commun</i>
	A un membre du réseau FNAB HORS PDL (intervention en formation)	750 €	<i>Frais kilométrique (0.50 € / km), péage, stationnement payant, titre de transport en commun</i>
	Accompagnement à l'étude de marché, de faisabilité	525 €	<i>En 72 : frais déplacement compris Hors 72 : Compter les frais de déplacement (0,50 € / km)</i>
Prestation aux Collectivités territoriales (2)	Commande prestation de service à conventionner	550 €	Non
	Action en faveur de la restauration hors domicile	550 €	Non
	Accompagnement et animation au Défi Alimentation positive (FAAP)	550 €	Non
Etablissements scolaires agricoles et non agricoles, association ... (2)	Sensibilisation et apports techniques dans les établissements scolaires agricoles	A négocier avec les établissements	Non

(1) Nos tarifs sont nets de taxes, LE GAB72 est non assujetti à la TVA (art 293b et 238c du CGI)

(2) Ne pas hésiter à nous contacter pour plus de renseignement sur nos prestations et pour établir un devis d'intervention